



**ARRÊTÉ DE VOIRIE PORTANT REGLEMENTATION OCCASIONNELLE
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
(N° 2025/029)**

Le Maire de la commune 44690 Saint-Fiacre-sur-Maine,

- VU** le Code général des Collectivités Territoriales, livre II, titre 1^{er}, notamment les articles L 2211-1, L 2212-2 1, L 2213-1, et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement
- VU** la loi n° 82-213 du 3 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU** le Code Pénal en son article R 26-15,
- VU** le Code de la Route en son article R 37-1,
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 15 juillet 1974, livre 1, huitième partie « signalisation temporaire »,

Considérant la demande de Monsieur Anthony VERDON pour la société BATI RENOV CONCEPT, en date du 25 mars 2025

Considérant qu'il convient de prescrire les mesures nécessaires au maintien de la sécurité publique à l'occasion de travaux, sis 12 rue de La Loitière à Saint-Fiacre-sur-Maine, effectués par la société BATI RENOV CONCEPT, pour le stockage de matériaux sur la voirie,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : En raison de de travaux, sis 12 rue de La Loitière à Saint-Fiacre-sur-Maine, effectués par la société BATI RENOV CONCEPT, pour le stockage de matériaux sur la voirie, à compter du 26 mars 2025 :

- L'entreprise est autorisée à empiéter sur le domaine public sur l'emplacement situé rue de La Loitière, derrière la Salle des Vignes

Ces prescriptions seront mises en place jusqu'à la fin des travaux prévue le 19 avril 2025.

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise demandeuse.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Madame le Maire, Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Vertou, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Fiacre-sur-Maine, le 26 mars 2025

Le Maire
Danièle GADAIS

